

Agrandissement du stade Percival-Molson

**MÉMOIRE DU
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
DE MONTRÉAL
(14 juin 2006)**

Il ne fait aucun doute dans notre esprit que si l'on avait aujourd'hui à déterminer un site pour ériger un stade de 25,000 places à Montréal, l'actuel site du stade Percival-Molson serait d'emblée écarté : localisation dans un arrondissement protégé, circulation intensive, mouvement des foules, éclairage intempestif, bruit, etc. Faut-il, parce qu'il est déjà là, rajouter aux nombreux inconvénients de sa localisation et empirer la situation? Nous laissons aux résidents du quartier, aux urbanistes, à votre Commission le soin d'en décider.

Nous ne pouvons toutefois passer sous silence un impact majeur et négatif du projet d'agrandissement tel que proposé, à savoir, **le caractère inacceptable de la destruction d'un boisé dans un site historique et naturel protégé** pour y ériger estrades et écran. Il est ironique de lire dans le rapport des experts du promoteur que ces boisés n'ont pas de valeur intrinsèque, qu'ils ne seraient pas 'naturels' au Mont-Royal. Pourtant, force est de reconnaître que ce sont les seuls arbres qui ont trouvé le moyen de pousser à cet endroit, la nature démentant en quelque sorte de telles analyses. Le sous-bois serait clairsemé. Au lieu de le revitaliser, on se propose donc de le détruire. On compensera en plantant ailleurs d'autres arbres; comme si la désignation du site ne devait pas entraîner de soi de la part des grandes institutions propriétaires un effort en ce sens pour corriger le laisser-aller qui les a trop souvent caractérisées.

Même en admettant ce raisonnement, ce boisé a indéniablement une réelle valeur paysagère pour conserver à la montagne sur son flanc sud-est un aspect naturel. Les explications données, l'étude des plans, des photos et des vues projetées suite à l'agrandissement, ne nous convainquent pas de l'absence d'impact visuel, surtout en hiver, de l'érection de l'écran à l'endroit projeté. De plus, le plan de reforestation envisagé semble devoir rencontrer quelques difficultés dans la zone critique, située justement derrière l'écran projeté et la plus susceptible de le cacher. La nature du sol, les affleurements rocheux, se prêtent mal à notre avis à la plantation d'arbres de bonnes dimensions. De même, nous croyons que l'agrandissement des estrades, au nord, sera visible de l'Avenue du Parc trois saisons par année.

Il serait paradoxal d'autre part d'autoriser ce projet tel quel alors que la Ville vient de consacrer des dizaines de millions de dollars de fonds publics au réaménagement 'vert' de l'échangeur Des Pins et de permettre, ce faisant, à un promoteur de venir altérer l'effet d'ensemble souhaité.

L'impact négatif de l'écran sur le paysage de la montagne pourrait être annulé si les promoteurs renonçaient à la construction des gradins à cet endroit et ramenait leur écran plus près du sol. Cela permettrait ainsi d'éviter d'empiéter sur le boisé existant. Vice-versa, les promoteurs pourraient renoncer à leur écran s'ils tiennent davantage aux places supplémentaires à cet emplacement.

Car de quoi s'agit-il ici sinon d'une autre **atteinte à l'intégrité de la montagne**? Pourtant, avec l'adoption du décret créant l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, celle-ci devait jouir en principe et dans les faits d'un réel statut de **protection**. Le législateur a ainsi voulu reconnaître le caractère exceptionnel du lieu et en faire un patrimoine collectif national. Faut-il rappeler que ce statut a été obtenu de haute lutte par les Montréalais contre leur administration municipale, les institutions publiques et les promoteurs, qui se sont toujours montrés au cours des années incapables de protéger la montagne.

Si ce projet devait être accepté tel que présenté, nous nous retrouverons dans l'impossibilité d'accorder un statut de protection réelle aux douze autres derniers boisés encore existants sur le Mont-Royal. Sur la base des arguments invoqués par Mc Gill, la protection de ces boisés sera toujours soumise à une analyse boisé par boisé, arbre par arbre, et ce, en concurrence avec les divers projets qui se pointent à l'horizon. Si votre Commission considère justifié de sacrifier ce boisé pour permettre l'érection d'un écran commercial pour un stade de football, comment pourra-t-elle s'opposer dans un avenir rapproché aux projets nombreux, et souvent plus justifiés, des diverses institutions présentes sur les flancs de la montagne? Elles auront toutes de bonnes et nobles raisons pour justifier leurs projet; dans tous les cas, on peut penser qu'elles auront sûrement de meilleures raisons du point de vue de l'intérêt public.

Nous considérons au CRE-Montréal que les treize derniers boisés encore existants sur le Mont-Royal doivent jouir d'une protection totale. Les travaux du groupe de travail de la Table de concertation qui s'est penché sur la question sont éloquents :le couvert forestier de la montagne s'est réduit au cours des années comme une peau de chagrin; si l'on n'y prend garde les pressions du développement risquent d'empirer cette situation. **La seule rareté de ces derniers boisés au cœur de la ville justifie amplement un tel statut de protection.**

Votre Commission doit aussi **prendre acte du statut de protection accordé au milieu naturel de la montagne par le législateur québécois; en tirer les conséquences, et envoyer un message clair à l'ensemble des intervenants, y compris à l'Administration municipale, que la situation a changé.** Nous n'en sommes plus à juger des avantages et inconvénients relatifs d'un projet urbain quelconque. Pour la première fois depuis l'octroi de ce statut exceptionnel de protection, un projet vient, dans certaines de ses modalités, en contradiction directe avec ce statut. La protection accordée au milieu naturel du Mont-Royal, du moins à ce qu'il en reste, a-t-elle un sens ou devons-nous comprendre que ce n'est qu'une protection de façade? Il s'agit ici d'un **précédent**, vos recommandations vont venir fixer les règles du jeu non seulement dans ce cas particulier mais aussi pour l'ensemble des derniers boisés du Mont-Royal. Votre Commission est notre ultime recours.

Nous vous demandons donc de poser un geste historique pour la protection de l'ensemble des derniers boisés du Mont-Royal en refusant toute intervention dans le boisé concerné.